LA VRAIE POSITION DE CHEIKH AL-OTHAYMIN SUR LES PHOTOS

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Le licite & l'illicite



La vraie position de Cheikh Al-Othaymin sur les photos
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin
Majmou' al-fatawa wa ar-rassail | Volume 2, page 287-288

Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : « Celui qui m'attribue que les images interdites sont seulement les représentations en trois dimensions et que les autres ne sont pas interdites, alors il a certes menti à mon sujet. Je suis d'avis qu'il n'est pas permis de porter des vêtements sur lesquels il y a une image, que ce soit des vêtements pour enfants ou pour adultes. Et je suis d'avis qu'il n'est pas permis de prendre des photos souvenirs ou autres, à l'exception de ce qui est poussé par la nécessité absolue ou le besoin comme pour la carte d'identité et le permis. Et c'est Allah qui accorde la réussite. » [majmou' al-fatawa wa ar-rassail, 2/269]

Au nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

De Muhammad Salih Al-Othaymin à son honorable frère, le cheikh ... [1] qu'Allah le préserve et le compte parmi Ses serviteurs vertueux, Ses alliés croyants et pieux et Son parti qui sont ceux qui réussissent. Amin.

Ceci dit :

Votre écrit comprenant vos salutations et votre conseil m'est bien parvenu. Je vous dis donc : que le salut soit aussi sur vous, ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions. Qu'Allah vous récompense pour votre précieux conseil et je Lui demande de m'en faire profiter.

Il n'y a aucun doute que la voie que vous avez empruntée pour le conseil est la meilleure des voies pour le conseil mutuel entre frères. En effet, l'homme est sujet à l'erreur et à l'oubli, et le croyant est le miroir de son frère. Et nul n'aura la foi tant qu'il n'aimera pas pour son frère ce qu'il aime pour lui même.

Votre conseil m'a beaucoup touché en raison de ce qu'il comporte comme exhortations et invocations véridiques. Je demande à Allah de les accepter et qu'Il vous écrive la même chose.

Quant à ce à quoi vous faites allusion, qu'Allah vous préserve, au sujet de mes réponses répétées sur la permission des photos prises avec un appareil, alors j'informe mon frère que je n'ai pas autorisé la prise de photos, c'est-à-dire les photos d'êtres doués d'âme comme un homme ou autre, à l'exception de ce qui est poussé par la nécessité absolue ou le besoin, comme pour la carte d'identité, le permis, l'établissement des faits et autres choses semblables.

Quant à la prise d'images pour la vénération, le souvenir, le plaisir de les regarder ou pour s'en délecter, alors je n'autorise pas cela, que ce soit une figurine ou une image, qu'elle soit dessinée à la main ou prise avec un appareil, d'après la généralité de la parole du Prophète ﷺ **« Les anges n'entrent pas dans une maison dans laquelle il y a une image. »** Je ne cesse de délivrer cette fatwa et j'ordonne à ceux qui possèdent des photos souvenirs de les détruire. Et je suis encore plus dur si la photo est celle d'une personne décédée.

Quant à la prise d'image d'êtres doués d'âmes, comme un homme ou autre, il n'y a aucun doute quant à son interdiction et que cela fait partie des grands péchés. En effet, la malédiction de son auteur est confirmée de la langue du Prophète ﷺ. Ceci est apparent si c'est une image faite à la main ou si c'est une figurine, c'est-à-dire en trois dimensions.

Toutefois, si elle est prise avec un appareil instantané qui capture l'image sans que le photographe ne fasse quoi que ce soit comme traits du visage ou détails du corps et autres choses semblables, s'il la prend pour le souvenir ou autre parmi les raisons qui ne permettent pas la prise d'image, alors prendre des photos avec l'appareil est interdit en raison de son objectif. Et si les photos sont prises en raison d'une nécessité absolue ou d'un besoin, alors il n'y a pas de mal en cela.

Ceci est le résumé de mon opinion sur cette question. Si elle juste, cela provient d'Allah et c'est Lui qui en a fait grâce. Et si c'est une erreur, alors cela provient de mon manquement ou de ma négligence et je demande à Allah qu'Il me pardonne cela et qu'Il me guide à la vérité. Et que la paix soit sur vous ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions.

[Fin de la réponse de l'éminent cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde]


Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : majmou' al-fatawa wa ar-rassail (2/287-288)

[1] Le nom du cheikh n'est pas mentionné dans le livre.